

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1975)  
**Heft:** 340

**Artikel:** Définitions  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1028868>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

vement simple et qui pourrait être une base de travail : « en tout cas, la statistique a un avantage : elle se fonde sur des faits observables et quantifiables ; par des procédés ingénieux, on parvient même à quantifier certains aspects qualitatifs et à les introduire dans des modèles d'analyse ; mais c'est aussitôt souligner que les disciplines de l'économie, de la sociologie, de la démographie, ne peuvent pas se passer de critères de valeurs ; cette porte ouverte à la subjectivité n'exclut point les mesures objectives dans les domaines que l'on appellera de préférence « économétrie », « sociométrie », « démométrie » ; la statistique ne supprime pas l'intuition et le bon sens ; au contraire, elle les stimule ; elle prépare le jugement ; et comme il est impossible d'empêcher toute interférence entre faits et valeurs, la statistique requiert de toute évidence rigueur et honnêteté intellectuelle » (voir aussi l'annexe ci-contre).

Veçons-en maintenant au plan d'urgence !

Plus un office cantonal s'intègre au système fédéral en l'utilisant pleinement, plus il pourra s'occuper des particularismes de son canton et de ses régions. Si la tâche d'organisateur des principales données et de fournisseur des informations de base est du ressort fédéral, le canton peut utiliser les séries statistiques, les valoriser par des analyses, par des recherches ponctuelles et par un effort d'interprétation. Il pourrait ainsi mieux satisfaire les besoins considérables d'informations cohérentes et la demande d'apports statistiques adaptés aux nécessités de la décision et du passage à l'application pratique.

La définition d'un système d'information statistique et l'établissement d'un programme de travaux relève du niveau fédéral, du Bureau fédéral de statistique en premier lieu, dans la perspective de coordination internationale. La mise en place d'un réseau cohérent est urgente ; sinon, on assistera à la multiplication des opérations statistiques, car la pression des besoins régionaux suscite des forces centrifuges, particulièrement marquées dans le système décentralisé de la Confédération

helvétique. Il y a un défi, qu'il faut relever, par un investissement en hommes : un effort spécial, en raison précisément de la conjoncture économique défavorable, doit être fourni. Il serait sérieux d'adopter à cet égard une stratégie à long terme ; la première phase serait de constituer une équipe fortement motivée d'une dizaine de personnes qui, à plein temps et en contact étroit avec les milieux intéressés, mettraient sur pied, dans le délai de deux ans, le système d'information statistique indispensable !

## ANNEXE

### Définitions

*En introduction au rapport (paru en août 1974) intitulé « Population active et perspectives démographiques — Canton de Vaud 1888 - 1970 - 2000 », Pierre Gilliland, directeur de l'Office de statistique de l'Etat de Vaud, situait brièvement le sens et l'utilité de la « statistique ». Ci-dessous quelques extraits de ce texte, en guise de points de repères pour le travail qui reste à faire dans ce domaine tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal<sup>1</sup> :*

*« La statistique, dont le sens et l'utilité sont souvent mal compris, n'est pas un but en soi. Elle est un moyen utilisé pour connaître et comprendre, pour atteindre des fins. Moyen de connaissance scientifique, elle débouche sur la préparation des décisions, et donc sur des applications pratiques ». Or à tous les niveaux, les difficultés de gestion de notre société se sont accrues :*

*« Parmi les faits, objets de connaissance par une*

<sup>1</sup> Entre temps a paru au même Office de statistiques vaudois, parmi d'autres opuscules, un travail (août 1975) intitulé « Autorités vaudoises, 1803-1974 » qui illustre de façon étonnante le pouvoir de suggestion des statistiques, et qui en tout cas donne une première image précise du « quadrillage bourgeois » de l'officialité vaudoise dont nous avons récemment relevé l'importance à propos de l'élection du socialiste Morier-Genoud au Conseil des Etats.

*appréhension qualitative (intuition, jugement) et quantitative (la méthode statistique et les techniques informatiques) figure l'infrastructure (habitat, voies de circulation, lieux de travail, etc...). Cette infrastructure matérielle est animée par la population qui, avec ses caractéristiques, est l'objet, le centre et la fin de l'action socio-politique. La population tend à un but global ; on peut le définir, quoique en termes vagues, comme la prospérité et le bien-être physique et psychique dans un système équilibré. C'est le but que fixe la Constitution fédérale de la Suisse dans ses articles 2 et 31 bis.*

*« Ce but global peut être précisé en définissant des buts sectoriels ou objectifs : ainsi, l'instruction, le bien-être matériel, la satisfaction intellectuelle dans l'occupation de son temps et de ses loisirs, la santé, la sécurité publique, la protection de la sphère privée et, au sens large, la collaboration internationale. Ce sont là encore des aspirations.*

*« Par quel moyen y parvenir ? En définissant des politiques structurelles et conjoncturelles de l'enseignement, de l'emploi, du logement, de l'appareil économique considéré dans ses secteurs d'activité et selon les régions, de santé et d'hygiène, de mesures de prévoyance sociale et d'assistance, de justice et police, etc...*

*« Ces politiques sont des moyens pour atteindre des objectifs fixés. Elles deviennent vraiment concrètes et prennent un contenu dans la mesure où elles sont alimentées par des actions correctrices ou transformatrices. (...)*

*« Les options économiques ne sont pas dissociables des aspirations psycho-sociales. Les options sociales ne sont pas dissociables de l'état de l'économie, de l'importance des ressources disponibles ou prévisibles et des contraintes qu'elles engendrent.*

*« Cela suppose une confrontation des objectifs, l'établissement des priorités parmi les besoins bien compris de la population, et une coordination qui amène à redéfinir les moyens et les politiques par un « processus en boucle ».*